

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 28 Mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15      Votants : 15  
Présents : 10      Suffrages exprimés : 10

L'an deux mille vingt-quatre et les vingt-huit mars à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CONTANT Bruno, COUDURIER-FAURE Christiane, DEVEYLE Arnaud, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, LACOUR Delphine, Mallory PAGNEUX, PAQUELET Damien.

Absents excusés : Fabrice CHEVRIER, Christian DESMARIS, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, Mélanie TATON

Date de convocation : 20 mars 2024

Monsieur Arnaud DEVEYLE a été élu secrétaire de la séance.

Il n'y a pas de remarque sur le précédent compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## COMMISSIONS FINANCES

### Compte administratif 2023 – Budget Assainissement – Annule et remplace la délibération 2024/02-5 du 22 Février 2024

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique SAVOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°-lui donne acte de sa présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Détermination des résultats</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
1	Recettes exercice N	135 225,07	174 125,97	309 351,04
2	Dépenses exercice N	57 968,84	177 577,72	235 546,56
I	Résultat de l'exercice (1-2)	<b>77 256,23</b>	<b>-3 451,75</b>	<b>73 804,48</b>
II	Résultat antérieur	<b>-21 730,42</b>	52 415,38	30 684,96
A	<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>55 525,81</b>	<b>48 963,63</b>	<b>104 489,44</b>
3	Restes à réaliser Recettes N	0,00	0,00	0,00
4	Restes à réaliser Dépenses N	0,00	0,00	0,00
B	<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>55 525,81</b>	<b>48 963,63</b>	<b>104 489,44</b>

<b>Affectation du Résultat de Fonctionnement</b>		<b>48 963,63</b>
Financement des Investissements	<b>0,00</b>	
Report en Fonctionnement		<b>48 963,63</b>

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le présent Compte Administratif a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

### **Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les différents taux à définir en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après examen des chiffres et

Après avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de fixer les nouveaux taux d'imposition des deux taxes directes locales et de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	<b>24.31 %</b>
Taxe foncière (non bâti) :	<b>37.86 %</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	<b>9.45 %</b>

### **Objet : Vote du budget primitif communal 2024**

Le Maire présente les propositions pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après examen des chiffres,

**PRECISE** que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

**ADOpte** à l'unanimité et **VOTE** par chapitre, **LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024**, arrête comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 314 601.72 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 389 891.55 €**

## **Objet : Vote du budget primitif assainissement collectif 2024**

Le Maire présente les propositions pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après examen des chiffres,

**PRECISE** que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

**ADOpte** à l'unanimité et **VOTE** par chapitre, **LE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024**, arrête comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **156 120.63 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **151 524.74 €**

## **Objet : Vote des subventions 2024 à accorder**

Monsieur le Maire annonce à son conseil qu'il convient de déterminer les subventions octroyées au titre de l'exercice 2024.

Il propose les montants suivants aux associations ayant fait une demande :

<b>Association</b>	<b>Montant octroyé</b>
Clic cantonale	100.00€
CPINI Chevroux	1 500.00€
Banque alimentaire	50.00€
Comité des Fêtes	1000.00 €
Croix rouge	100.00€
Prévention routière	100.00€
Restaurant du cœur	50.00€
Donneur de Sang	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 950.00€</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
**ACCEPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

## **Objet : Délégation de pouvoir au maire**

Monsieur le maire rappelle à son Conseil le passage à la nomenclature M57 pour le budget communal depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Il explique qu'il sera possible de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, en excluant les dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Il convient de lui donner délégation de pouvoir pour établir ces mouvements si besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'établir les mouvements de crédits.

## **Objet : Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la mairie de CHEVROUX souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de l'égalité à la préfecture ;

Considérant que la transmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis
- la complétude des actes budgétaires transmis
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaire, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité.

**CONFIRME** l'utilisation de la plateforme de transmission TotEm proposée par l'opérateur BERGER-LEVRAULT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis en contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain.

## **Objet : Organisation du temps scolaire**

Monsieur le Maire informe son Conseil que l'organisation du rythme scolaire doit être réétudié pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

L'école fonctionne actuellement sur un rythme de 4 jours d'école par semaine avec un repos le mercredi suite à la dernière délibération 2023/06-4 du 29 Juin 2023.

Les horaires sont les suivantes : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. L'accueil périscolaire se fait de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h00.

Compte tenu, de la validation de cette organisation par le conseil d'école le 21 Mars 2024.

Monsieur le Maire propose à son Conseil le maintien à la semaine de 4 jours pour l'école élémentaire avec les horaires notées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le maintien de la semaine à 4 jours pour l'école élémentaire avec les horaires suivantes : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de la suite du dossier.

### **Objet : Amortissement extension électrification rurale Lotissement de l'Etang**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil qu'une extension électrification rurale a été faite par le SIEA pour le Lotissement de l'Etang.

La dépense à la charge de la commune a été de 8 875.00 € TTC.

S'agissant d'un investissement, il convient d'amortir l'opération comme suit :

<b>ANNEE</b>	<b>MONTANT AMORTISSEMENT</b>	<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12</b>
2024	4 437.50 €	4 437.50 €
2025	4 437.50 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'amortissement sur deux ans de l'extension électrification rurale du lotissement de l'Etang, comme l'indique le tableau ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la suite du dossier.

### **Validation de devis**

Monsieur le Maire informe son conseil de la validation de devis en réunion d'adjoint :

- ALPES CONTROLES (bureau de contrôle) pour 4 600.00 € TTC
- ALPES CONTROLES (Sécurité SPS) pour 3 920.00 € TTC
- CABINET MONIN (relevé topographique) pour 1 176.00 € TTC
- AUTOSERVICE BATHIAS (réparation Berlingo) pour 1 508.75 € TTC

### **Compte rendu du conseil d'école**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil du compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 21 Mars 2024. Pour la rentrée 2024-2025 il est recensé à ce jour 108 élèves.

## **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

### **Avancement bâtiment boulodrome**

Monsieur le Maire informe son conseil que les travaux du boulodrome sont terminés.

### **ADAP Bâtiment mairie – Avancement du projet**

Monsieur l'Adjoint au maire fait part au conseil de l'avancement du projet. Des sondages ont été fait dans l'ancienne salle du haut. Il présente les premières esquisses proposées par le bureau d'architecte. Une réunion avec la commission bâtiment est prévu le mercredi 3 avril à 19h00.

### **Compte rendu de la commission des chemins**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que la tournée des chemins s'est déroulée le 09 mars 2024.

### **Terrain agricole communal**

Monsieur le Maire informe son conseil que Monsieur BESSARD (Earl des Condamines) cesse son activité agricole. Une publicité étant obligatoire, celle-ci à l'affichage pour tout le mois d'Avril.

## **COMMISSION CHEMINEMENT CENTRE BOURG**

### **Avancement du chantier**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux avancent et suivent le planning annoncé. Le monument aux morts a été déplacé du côté de la serve neuve, ainsi que la stèle du 19 mars.

## **URBANISME**

### **Dossiers en cours**

- **1 Permis de construire a reçu un avis favorable**
  - o PC 001 102 24 D 0004 – Mr FORAY Cédric – D 1449 – Création de deux chambres avec l'extension de la maison
  
- **6 Déclarations Préalables ont reçu un avis favorable**
  - o DP 001 102 24 D 0007 – Mr DERVILLE Florian – D 1715 – Mur de clôture
  - o DP 001 102 24 D 0008 – Mr GENILLON Jérôme – D 1570 – Aménagement bureau et buanderie à la place du garage
  - o DP 001 102 24 D 0009 – Mr GONOD Cédric – A 1189 – Pose panneaux photovoltaïques
  - o DP 001 102 24 D 0011 – Mr CARRETTE Claude – A 1464 – Abri de jardin
  - o DP 001 102 24 D 0012 – Mr MARTIN Olivier – D 1319 – Ravalement de façade
  - o DP 001 102 24 D 0013 – Mme NAPIORKOWSKA Anna – D589 - Terrassement

## **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **Compte rendu du conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions. La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 08 avril 2024.

### **SCOT + PLUi**

Monsieur le Maire informe son Conseil que la prochaine réunion du conseil syndical aura lieu le 10 avril 2024.

## **COMMISSIONS COMMUNICATION, FÊTES ET CEREMONIES**

### **Commémoration du 19 mars**

Monsieur le Maire informe son Conseil que la commémoration du 19 mars s'est bien passée

### **Conseil municipal des jeunes**

Madame l'Adjointe au maire fait part au conseil de la réunion qui a eu lieu le 6 mars 2024. Une rencontre avec le club des anciens et les jeunes est prévue le 25 Avril 2024. La journée collecte des déchets est prévue le 29 juin 2024 en partenariat avec la société de chasse.

### **Divers**

Courrier de la SEMCODA

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice	Excusé	KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian	Excusé	PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine	Excusée	TATON Mélanie	Excusée
FONTAINE Vanessa	Excusée		